



République Française  
Département de l'Hérault  
Extrait du registre des délibérations du 26 juillet 2017

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU LODEVOIS**

Date convocation	10.07.2017	L'an deux mille dix sept et le vingt six juillet à 17 heures 30 Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Président, Pierre LEDUC, à la mairie de Lodève Présents : P. LEDUC. D. VALETTE. D. VIGNAL. D. DRUART. Y. LEBON. G. LOSSON. A. BENAMEUR Mmes M.C. BOUSQUET. V. OLIVER. S. MINERVA. M.L. VERDOL M. A. LE BEUZE, Directeur Technique Mme O. de Simone, Responsable Administrative du SIEL, a été nommée secrétaire de séance
Date affichage	10.07.2017	
	Votes :	
Présents : 11	Pour : 11	
Absents : 10	Contre : 0	
Représentés : 0	Abstention : 0	

**Objet : Convention Fonds de Solidarité Logement (eau)**

**Monsieur le Président**

Rappelle au Comité Syndical les délibérations du 16.11.2011 ainsi que du 9.12.2013 approuvant la mise en place de la Convention entre le Département et le Syndicat, pour participation du SIEL au Fonds de Solidarité Logement (Eau). Celui-ci met en place la solidarité dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement et a été institué par la loi n°2011-156 du 7 février 2011 afin d'aider les publics très défavorisés à payer leurs dettes liées à ce type de dépenses. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les collectivités peuvent consacrer jusqu'à 0.5% des montants des redevances à ce fonds de solidarité.

Le Président expose que cette convention est arrivée à son terme et présente la nouvelle convention permettant ce renouvellement.

Il demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

**Le Comité Syndical**

Où l'exposé de M. le Président, après avoir pris connaissance des éléments présentés, de la proposition de convention du Conseil Général et en avoir délibéré, décide :

- **d'accepter de participer au Fonds de Solidarité Logement (Eau) au taux de 0.5 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.**
- **d'autoriser M. Pierre LEDUC, Président du SIEL, à signer la convention proposée par le Département ou tout document nécessaire pour ce faire.**

Ainsi fait et délibéré

Et ont signé

Pour copie conforme au registre,

Le Président, Pierre LEDUC

Syndicat Intercommunal des Eaux  
du Lodévois  
21, Rue de la République  
34700 LODEVE  
Tél. : 04 67 88 79 26

